
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0420/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Secrétaires Administratifs, session 2019.

Ce sont :

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAKOUAN MININI	236058	01/07/84
2	DIADI TAMBANDIA	279017	31/12/92
3	ILBOUDO TALATO CASIMIR	260430	11/09/90
4	KABORE/KAMBOULET SANMALO CARINE	220557	09/03/77
5	KABRE AIME	91986	31/12/79
6	NANA HENRI	229934	31/12/81
7	OUATTARA SIEBI AHMED	260413	11/03/86
8	OUEDRAOGO OUSSANI	83975	31/12/76
9	ROUAMBA MOHAMED	263190	06/06/88
10	SAMA/OUEDRAOGO MARIETTE ELIANE	74894	15/01/73
11	SANA ISSOUFOU SAMPAWENDE	260441	13/02/89
12	SANDWIDI SALIF	236083	31/12/92
13	YONI ADAMA	260445	29/09/82
14	ZIWAGA/SAWADOGO NOELLIE	236085	21/12/83
15	ZONGO AMI	229931	31/12/75

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

